



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 51-2019

Réponse au postulat de Monsieur Michele Scala intitulé « Adhésion de la Ville de Renens au réseau francophone des villes-amies des aînés » du 1er février 2018

Rapport de Commission au Conseil Communal Préavis N°51-2019

La commission s'est réunie le lundi 08 juillet 2019 à 18h30 à la salle de conférence du Service Enfance-Cohésion sociale. La séance s'est terminée à 20h00.

Elle était composée de Correia María, Joliat Rosana, Rodriguez Mariline, Kocher Jonas, Taaroufi Rachid, De Col Alain, Korkmaz Mehmet et Byron Allauca, président rapporteur.

La Municipalité était représentée par Karine Clerc et Georges Chevallaz, chef de service Enfance - Cohésion sociale.

Présentation de la Municipalité

Suite aux remerciements et salutations d'usage, la parole est donnée aux représentants de la Municipalité. Mme Clerc manifeste qu'il s'agit d'un préavis qui permettra à la Ville de Renens de faire partie du réseau suisse des villes amies des aînés, dans lequel nous pourrions échanger et analyser au sujet des politiques des aînés que chaque ville met en pratique et réaliser des projets et activités conjoints en faveur de cette population. Elle met en avant le fait que ce réseau fait partie de l'union des Villes Suisses, qui est présent à Berne et qui est souvent consulté par les autorités fédérales lors de la mise en place des projets pour les personnes âgées. Cela permet d'attirer l'attention de nos élus fédéraux sur les conséquences des décisions sur ce sujet et leur impact engendrés au niveau local.

L'adhésion à ce Réseau suisse impliquera une dépense annuelle d'environ CHF 2'500.-, sachant que cette somme pourrait être augmentée selon les projets qui découleraient des rencontres et des découvertes réalisées dans ce contexte, et leur éventuelle mise en œuvre. Dans ce cas de figure et selon leur dimension, ils seront prévus dans le budget annuel communal ou pourront faire l'objet d'un préavis.

Mme Clerc relève qu'au niveau local, Renens fait partie de la commission SENIOR de Lausanne Région, qui est composée actuellement de 27 communes du canton de Vaud. Endroit privilégié pour discuter et analyser les politiques destinées aux seniors et ainsi pouvoir mieux orienter les actions à mener. A Renens, notre politique sur les aînés (14,36 % de la population) est principalement construite en s'appuyant sur un réseau associatif bien actif appelé « le réseau des partenaires aînés de Renens », qui est coordonné par la Ville.

Afin que le tissu associatif de Renens bénéficie de l'expérience de cette plateforme nationale, la Municipale a demandé aux membres de ladite plateforme s'il était possible qu'une participation se fasse avec un membre associatif de la Ville. Cette proposition a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par les membres des associations renanaïses.

Questions :

Q : Pourquoi le site du réseau suisse de villes amies des aînés est seulement en allemand ?

R : *Il est vrai que pour les francophones cette contrainte existe. Cela peut s'expliquer par le fait que les grandes villes alémaniques mettent beaucoup plus des moyens financiers. Lors de séances il n'y a aucun problème pour les représentants de villes francophones parce que tout est traduit simultanément en français.*

Q : Quels sont les frais supplémentaires qu'engendrera l'adhésion de Renens à ce réseau ?

R : *En plus de la cotisation annuelle de CHF 2000.- et les CHF 500.- de frais annuels prévus pour le transport et le repas des représentants de Renens, il pourrait y avoir*

des frais supplémentaires lorsque Renens organise à son tour le congrès annuel des villes amies des aînés et la mise en place d'un projet quelconque.

Q : Quelle est la distinction entre les mots seniors et aînés ?

R : *Plusieurs définitions peuvent exister qui correspondent à des âgés différents. Le plus souvent le terme senior est utilisé pour des personnes âgées de 55 ans jusqu'à l'âge de la retraite. Sont considérées comme aînées les personnes dès l'âge de la retraite. Donc les projets et programmes développés par le réseau des villes amies des aînés sont destinés aux personnes de plus de 64/65 ans.*

Q : Est-ce que les futurs projets pour les aînés pourraient être faits dans des langues différentes ? Nous serons confrontés, de plus en plus, à la problématique des résidents dans les EMS qui ne parlent pas français.

R : *Le fait de faire partie de ce réseau nous permettra de discuter avec les représentants des autres villes qui sont confrontés à la même problématique et peut être travailler ensemble pour développer des projets innovants. Pour l'instant, nous sommes à l'étape de l'adhésion et nous gardons ces idées, nonobstant, nous devons mettre l'accent bien en amont afin que tous nos futurs retraités sachent parler français.*

Q : Est-ce que le contenu des séances sera rapporté au Conseil communal par le représentant de la Ville ?

R : *Oui, une communication sera faite lors qu'il y aura des choses importantes à dire. Dans le cas contraire, nous imaginons faire une petite information sachant qu'il est difficile de rapporter en détail au Conseil communal toutes les activités que nous réalisons.*

Q : Serait-il possible que le Président du Conseil communal soit invité aux séances du réseau ?

R : *La Commune n'y voit aucun inconvénient. Nous allons poser la question et nous vous tiendrons informés, mais il faut tenir compte que les représentants de la Ville doivent être membres de la Municipalité ou chefs de service (selon règlement ci-joint) afin qu'il y ait une continuité dans le suivi et la mise en place des projets et activités développés par le réseau.*

Q : Un commissaire demande à connaître la proportion des personnes qui vivent de manière indépendante et celle qui sont dans un EMS sur les 14,36% de la population des aînés existant à Renens.

R : *Sur les 3010 personnes en âge AVS, 155 personnes vivent en EMS, soit environ 5,1% (Statistique du Service de la Population – SPOP au 16 août 2019). Annexe statistiques des 27 communes pour 2017*

Q : Une commissaire désire savoir quelles sont les contraintes si un jour la Ville veut résilier son adhésion au réseau.

R : *Aucune contrainte pour quitter le réseau, sauf la cotisation annuelle qui reste due ou n'est pas remboursable.*

Q : Pourquoi n'y a-t-il pas à Renens un/une délégué-e pour les personnes âgées sachant que 14,36 % des Renanais sont des aînés.

R : *Il est vrai qu'un professionnel dans le domaine pourrait nous aider à mieux diagnostiquer, analyser, structurer et lister les besoins pour cette catégorie de la population. Pour l'instant, nous pensons que ce besoin à Renens ne se fait pas ressentir, grâce au travail réalisé par l'excellent tissu associatif notamment des aînés. Une autre raison est la priorisation des ressources.*

Annexe : Règlement du réseau suisse des villes-amies des aînés (édition avril 2018).

Au final, les représentants de la municipalité indiquent que la journée passée au sein de ce réseau, en compagnie du postulant, a été très intéressante et enrichissante. Il faut cependant être conscients que Renens ne possède ni les moyens financiers ni les moyens humains pour réaliser tous les projets provenant de ce réseau. Nous nous efforçons plutôt de maintenir et soutenir le tissu associatif de notre ville.

Pour toutes les personnes intéressées, un certain nombre de documents concernant les études et thématiques sur les personnes âgées sont à disposition à l'adresse suivante :

<https://www.lausanneregion.ch/seniors-intergenerations>

Délibération de la commission

Suite au tour de table, les commissaires souhaitent adresser le vœu suivant :

Vœu : La commission souhaite que la Municipalité informe le Conseil Communal sur les thématiques traitées et les conclusions adoptées lors des deux séances annuelles organisées par le réseau suisse des villes-amies des aînés.

La commission, à l'unanimité, propose d'accepter les conclusions du préavis N° 51-2019.

Conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 51-2019 de la Municipalité du 17 juin 2019,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

PREND ACTE du rapport sur la politique des aînés de la Ville de Renens en relation avec l'adhésion de la Ville de Renens au Réseau Suisse des villes-amies des aînés.

ACEPTE les charges supplémentaires du budget 2019 et inhérentes au présent préavis telles que mentionnées au chapitre 6 des incidences financières.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2020 et suivants les charges d'exploitation pérennes inhérentes au présent préavis telles que mentionnées au chapitre 6 des incidences financières.

DECIDE d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Michele Scala, intitulé « Adhésion de la Ville de Renens au réseau francophone des villes-amies des aînés » du 1^{er} février 2018.